

**MAIRIE DE ROQUEFORT SUR GARONNE**  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**- Séance du 22 mars 2026 -**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 14  
Ayant donné procuration : 0  
Date de la convocation : 16/03/2026

**Objet 4 : Indemnités de fonction des Adjointes**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30, le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT SUR GARONNE, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Bernard PORTET, Maire.

Etaient présents : Mrs SALANDINI, HUGUET, JARQUE, CASTEX, VANHOOLAND, ZORDAN, ANGLIO, Mmes REY, DUGAST, SAVAGNAC, BOURDES, TORILLON, SOULA

Absent excusé : Mme BENALET

Secrétaire de séance : M HUGUET

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction aux adjoints.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théoriques des adjoints,

Considérant que la Commune de Roquefort sur Garonne compte 813 habitants, le taux maximal des indemnités de fonction des adjoints en pourcentage de l'Indice Brut 1027 est de 11,77%.

**Décide que :**

L'indemnité de fonction aux 4 adjoints est égale à 5,65 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Roquefort sur Garonne,

Le 22 mars 2026

Le Maire,

Jean-Bernard PORTET



## COMMUNE DE ROQUEFORT-SUR-GARONNE

TABLEAU ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DU 22 MARS 2026  
RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS

FONCTION	NOM PRÉNOM	TAUX DE BASE DE VOTE	MONTANT MENSUEL BRUT	MONTANT MENSUEL NET
1 <sup>er</sup> adjoint	REY Martine	5.65 %	232.24 €	200.80 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	CASTEX Nicolas	5.65 %	232.24 €	200.80 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	DENARNAUD SAVAGNAC Sendrine	5.65 %	232.24 €	200.80 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	SALANDINI Jean-Bernard	5.65 %	232.24 €	200.80 €

Roquefort sur Garonne,  
Le 22 mars 2026

Le Maire,

Jean-Bernard PORTET

